

## Compte rendu de séance

### Séance du 12 Décembre 2022

L' an 2022 et le 12 Décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de GODRON Jean-Michel, Maire

**Présents** : Mmes : BRAZ Karine, DESREMAUX Carine, GISBERT Christine, JAKOB Sabine, LOMBARD Sandra, MARTINVAL Jakline, MICHEL Marie-France, MM : CORDIER Julien, DE GOSTOWSKI Grégory, GODRON Jean-Michel, LAMIABLE Jean-Pierre, LELARGE Hervé, VERRIELE Loïc

**Absent excusé** : Mr Pierre CREPEAUX

**Absent** : Mr Pierre-Yves DELPORTE

**Pouvoir** : Mr Pierre CREPEAUX à Mr Jean-Pierre LAMIABLE

#### **ombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 06/12/2022

**Date d'affichage** :

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de Châlons-en-Champagne  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mr Julien CORDIER

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Virement de crédits - 20220048  
Admission en non valeur - 20220049  
Surcoût relatif à la fournitures de candélabres - 20220050  
Acceptation d'un fonds de concours pour la mise en place d'une vidéo protection - 20220051  
Acquisition Immeuble 1rue de la Halle à TOURS sur MARNE - 20220052  
Travaux de sécurisation Avenue de Champagne et Route de Bouzy RD 1 et RD 19 - 20220053  
Vidéoprotection : extension - 20220054  
Projet de classe de découverte à l'école élémentaire - 20220055

**Virement de crédits : réf : 20220048**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de virer les crédits suivants, à savoir :

**SECTION d'INVESTISSEMENT : DEPENSES**

C/2313-112 (travaux chaufferie école maternelle)	+ 14 100.00 €
C/020 (Dépenses imprévues)	- 14 100.00 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES**

C/6518	+1 200.00 €
C/022 (Dépenses imprévues)	- 1 200.00 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Admission en non valeur : réf : 20220049**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-17 et L2121-29,

Vu la demande d'admission en non valeur reçu du SGC d'EPERNAY des produits communaux irrécouvrables en date du 25 octobre 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- DECIDE d'admettre en non valeur les produits "périscolaire cantine" concernant la Commune de TOURS sur MARNE pour un montant de 0.90 € relatif à l'année 2021
- DIT que cette dépense sera imputée au C/6541 du budget de l'exercice
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Surcoût relatif à la fournitures de candélabres : réf : 20220050**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune de TOURS sur MARNE doit régler un montant de 16 737.41 € à la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM) concernant le surcoût relatif à la fourniture de 5 candélabres Place de la République (renouvellement) et au remplacement des lampes à vapeur de mercure de 73 candélabres

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une subvention d'équipement et qu'il convient d'effectuer un virement de crédits au compte 2041512.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal,

- accepte de verser la subvention d'équipement à la CCGVM pour un montant de 16 737.41 €
- fixe la durée d'amortissement sur 5 ans
- décide de virer les crédits suivants :

**SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES**

C/2041512	+ 16 738.00 €
C/020	- 16 738.00 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Acceptation d'un fonds de concours pour la mise en place d'une vidéo protection : réf : 20220051**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM),

Vu la demande de fonds de concours formulée par la commune de TOURS sur MARNE pour la mise en place d'un système de vidéo protection dont une partie dans la ZAC Côte des Noirs,

Considérant que le dossier de demande est complet,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant que le bureau de la Communauté de Communes a émis un avis favorable à cette demande,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 22-16 en date du 22 mars 2022,

Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'accepter un fonds de concours de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne en vue de participer au financement pour la mise en place d'un système de vidéo protection à hauteur de 6 572.00€
- Autorise le Maire à signer tout acte y afférant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Acquisition Immeuble 1 rue de la Halle à TOURS sur MARNE : réf : 20220052**

Vu la délibération n° 20220022 en date du 06/04/2022 relative à l'acquisition de l'immeuble situé 1 rue de la Halle à TOURS sur MARNE,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prix d'acquisition de cet immeuble est de 125 000.00 € ht auquel il convient d'ajouter la TVA pour un montant de 6 527.00 € ainsi que les différents frais pour un montant de 2 935.00 € soit un total général de 134 462.00 € ttc

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le montant du prix d'acquisition de l'immeuble situé 1 rue de la Halle à TOURS sur MARNE à 125 000.00 € ht soit 131 527.00 € TTC majoré des différents frais pour un montant de 2 935.00 € soit un total général de 134 462.00 € ttc,
- AUTORISE Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 134 462.00 € pour financer cette acquisition,
- PRECISE que l'acte a été reçu par Maître Nicolas JOUFFROY, Notaire associé de JOUFFROY-FILEAS, Notaires à DIJON avec la participation de Maître Sophie POTISEK-BENARD, Notaire à TOURS sur MARNE,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents et actes relatif à cette opération.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Travaux de sécurisation Avenue de Champagne et Route de Bouzy RD 1 et RD 19 : réf : 20220053**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission concernant les travaux de sécurisation Avenue de Champagne et Route de Bouzy et qui a retenu l'offre de la SARL SMTP de VERZY pour un montant total des travaux qui s'élève à la somme de 345 000.00 € HT soit 414 000.00 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- approuve le choix de la commission qui attribue les travaux de sécurisation Avenue de Champagne et Route de Bouzy à la SARL SMTP de VERZY pour un montant total de 345 000.00 € HT soit 414 000.00 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au suivi de ce dossier

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Vidéoprotection : extension : réf : 20220054**

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des travaux de vidéoprotection réalisés en 2022 sur le territoire de la Commune de TOURS sur MARNE et propose d'étendre le système sur 2 zones, à savoir : terrain de football et cimetières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve la proposition de Monsieur le Maire afin d'étendre la zone de vidéoprotection sur 2 zones : terrain de football et cimetières,
- autorise Monsieur le Maire à faire chiffrer cette extension afin de budgétiser les travaux sur l'exercice 2023,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'accord de la Préfecture pour l'implantation de caméras supplémentaires sur le territoire de la Commune de TOURS sur MARNE

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Projet de classe de découverte à l'école élémentaire : réf : 20220055**

VU la demande émanant de l' Ecole Elémentaire de Tours/Marne relatif au projet de classe de découverte prévu à CORCIEUX dans les Vosges du 27 au 31 mars 2023.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser soit une subvention de 7000.00 € à l'OCCE de l'école élémentaire soit de prendre en charge la facture de transport pour un montant maximum de 7 000.00 euros sur l'exercice 2023.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- valide la proposition de Monsieur le Maire et décide de verser soit une subvention de 7 000.00 € soit de prendre en charge les frais de transport de la classe de découverte de l'école élémentaire de TOURS sur MARNE prévue du 27 au 31 mars 2023,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

- Monsieur le Maire présente à l'assemblée :

\* le rapport d'activités de la CCGVM

\* le rapport du SYVALOM relatif aux déchets sur l'ensemble de la Marne

- Mutuelle : proposition de participation de l'employeur sous forme de labellisation sur la prévoyance

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités locales peuvent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et précise que cela s'imposera aux collectivités à compter du 01/01/2025 pour la prévoyance et au 01/01/2026 pour la santé.

Il propose d'anticiper cette obligation légale pour la couverture prévoyance et présente le projet qui pourrait être soumis à l'avis du CDG pour l'exercice 2023.

Après en avoir discuté, le conseil municipal reporte le dossier à la prochaine séance et crée un groupe de réflexion composé de Mmes MARTINVAL -GISBERT et MM GODRON-de GOSTOWSKI - VERRIELE - LAMIABLE afin d'étudier la possibilité d'une couverture santé et prévoyance.

- Commission cimetière :

Madame MARTINVAL précise que la commission se réunit le lundi matin et relate l'avancement du dossier avec notamment le repérage des concessions abandonnées dans l'ancien cimetière et l'implantation d'un panneau d'affichage